

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1528

19 juin 2012

SOMMAIRE

Bovos International S.A.	73325	Over Head S.A.	73319
CDI Immobilière S.A.	73343	Over Head S.A.	73330
Donald SPV E S.à r.l.	73303	Pama Solidum S.à r.l.	73330
GS van Gogh Lux I S.à r.l.	73338	Patron GP IV S.à r.l.	73319
Jugend va Cliärref	73330	Paunsdorf Centre Luxco	73326
Kellogg Lux II S.à r.l.	73322	Payment Technologies Financiere	73314
Lux Ecoinvest S.A.	73333	Peehold S.A.	73332
Macquarie Fund Solutions	73315	Peehold S.A.	73332
Mikra-Luxembourg S.A.	73298	PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S.	73339
Mosaic	73302	Peter Pin S.à.r.l.	73316
MS Promotion S.A.	73302	Pictet Alternative Funds	73339
Multis S.A.	73302	Pizzeria El Barbaro S.à.r.l.	73344
NBG International Funds Sicav	73315	Porto Conte S.A.	73337
NBG International Funds Sicav	73303	Powercom Yuraku S.A.	73338
New Ross	73314	Pringles S.à r.l.	73322
Nexia S.A.	73318	Private Business Center	73338
Niger Invest S.A.	73316	Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF	73338
Nova Sicav	73306	RBS European Investments S.à r.l.	73339
Novellini Finance S.A.	73316	RC Immo S.A.	73325
NTLUX	73316	RDL S.à r.l.	73333
Optident S.à r.l.	73317	Redpier Holdings S.à.r.l.	73319
Optique Schanen s.à r.l.	73317	S.C.I. Georges-Theisen	73317
Oramak S.à r.l.	73318	Starlight Global Holdings (Lux) GBP S.à r.l.	73307
Orionis Management S.A.	73315		
Orionis Management S.A.	73318		
OT Luxco 1 S.à r.l.	73319		
O-Two S.A.	73317		

Mikra-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 45.334.

Im Jahre zwei tausend zwölf, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MIKRA-LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-5441 Remerschen, 10, Wisswee, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 45.334 (NIN 2002 2234 065),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitze in Bettembourg, am 8. Oktober 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 112 vom 5. Februar 2003.

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Gesellschafterbeschluss vom 18. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 243 vom 13. Februar 2002.

Die Statuten wurden sodann wie folgt abgeändert:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 14. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 112 vom 5. Februar 2003;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 12. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1627 vom 28. August 2006;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. März 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1131 vom 27. Mai 2011.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Er beruft zum Schriftführer Herr Max FUNCK, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,

und zum Stimmzähler Herrn Dan EPPS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgenden Punkt:

- Abänderung des Gesellschaftszweckes um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Zweck der Gesellschaft ist:

- die schlüsselfertige Erstellung von Industriebauten, «agence immobilière et de promotion», die Montage von fertigen Elementen, Metallbauarbeiten jeglicher Art,

- die Beratung, die Planung, die Verwaltung und die Vermarktung sowie die Bauüberwachung von Baumassnahmen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schliesslich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind."

2.- Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanngesellschaft anzupassen.

3.- Annahme der Rücktritte von Frau Birgit MITTENMÜLLER-STEIN und Herrn Thorsten STEIN als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

4.- Annahme des Rücktrittes von Herrn Joachim MITTERMÜLLER als Delegierter des Verwaltungsrates mit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

5.- Ernennung von Herrn Joachim MITTERMÜLLER zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig

befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tages-ordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Zweck der Gesellschaft ist:

- die schlüsselfertige Erstellung von Industriebauten, «agence immobilière et de promotion», die Montage von fertigen Elementen, Metallbauarbeiten jeglicher Art,
- die Beratung, die Planung, die Verwaltung und die Vermarktung sowie die Bauüberwachung von Baumassnahmen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanngesellschaft anzupassen, und welche folgenden Wortlaut haben:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung MIKRALUXEMBOURG S.A..

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist:

- die schlüsselfertige Erstellung von Industriebauten, «agence immobilière et de promotion», die Montage von fertigen Elementen, Metallbauarbeiten jeglicher Art,
- die Beratung, die Planung, die Verwaltung und die Vermarktung sowie die Bauüberwachung von Baumassnahmen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Beteiligung unter irgendwelcher Form an allen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb jedweder Sicherheiten und Rechte durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise sowie der Erwerb von Patenten und Lizenzen, deren Verwaltung beziehungsweise Verwertung. Die Gesellschaft kann Unternehmen an denen sie beteiligt ist jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Sicherheiten gewähren. Die Gesellschaft kann schließlich jede Art von Geschäften abschließen die mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Zweck in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann desweiteren alle Geschäfte kommerzieller, technischer, finanzieller, mobiliarer oder immobilärer Natur tätigen, welche mit ihrem Zweck zusammenhängen oder diesem dienlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Dienstag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte von Frau Birgit MITTENMÜLLER-STEIN und Herrn Thorsten STEIN als Mitglieder des Verwaltungsrates an und erteilt ihnen Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritte von Herrn Joachim MITTERMÜLLER als Delegierter des Verwaltungsrates an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft zu bestellen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2017:

Herr Joachim MITTERMÜLLER, Schlossermeister, geboren in Beckingen (Deutschland), am 19. Februar 1955, wohnhaft in F-57320 Remeldorff, 4, rue de la Vieille Forge,

welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, M. FUNCK, D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 mai 2012. Relation: ECH/2012/744. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 16. Mai 2012.

Référence de publication: 2012057800/232.

(120080676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Mosaic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 17 avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de

Mme Michèle Berger, 3, boulevard Royal, 2449 Luxembourg

M. Pascal Chauvaux, 1, boulevard Royal, 2449 Luxembourg

M. Francesco Ilardi, 60, route des Acacias - CH-1211 Genève

M. Nicolas Campiche, 60, route des Acacias - CH-1211 Genève

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte Audit à la fonction de «réviseur d'entreprises agréé» pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Référence de publication: 2012057805/17.

(120080788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

MS Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 115.837.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.05.2012.

Référence de publication: 2012057806/10.

(120081440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.538.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire Statutaire tenue le 14 mai 2012 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDUO (anciennement MAZARS), avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg est arrivé à échéance en 2012 et n'a pas été renouvelé.

La société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes. Le mandat de ce nouveau Commissaire prendra fin à l'Assemblée Générale statutaire de 2014.

Bertrange, le 14 mai 2012.

Pour MULTIS S.A.

Référence de publication: 2012057807/17.

(120080697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.335.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057814/10.

(120081472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Donald SPV E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.765.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Donald SPV E S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.765 (the Company). The Company has been incorporated on October 20, 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3219, page 154500, dated December 30, 2011. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation deed of the undersigned notary.

There appeared:

Vision Capital Partners VII LP, a limited liability partnership incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, registered in Guernsey under number 975 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. Twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate applicable on the date of this deed and amendment of the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, with any excess resulting from the conversion to be allocated to the Company's share premium reserve account;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of four thousand United States Dollars (USD 4,000) in order to bring it from its present amount of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), by way of the issuance of four thousand (4,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3. above;

5. Amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."; and

6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert and hereby converts the currency of the share capital of the Company from euro to United States Dollars at the exchange rate of the European Central Bank applicable on the date of this deed, i.e. one point three zero two four United States Dollars (USD 1.3024) in exchange of one euro (EUR 1), and amends the par value per share from one euro (EUR 1) to one United States Dollar (USD 1), so that the share capital of the Company hereafter amounts to sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) Shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The Sole Shareholder further resolves to allocate the excess resulting from the conversion, i.e. two hundred and eighty United States Dollars (USD 280) to the Company's share premium reserve account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of four thousand United States Dollars (USD 4,000) in order to bring it from its present amount of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000), represented by sixteen thousand (16,000) shares having a par value of one United States Dollars (USD 1) each to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), by way of the issuance of four thousand (4,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to the four thousand (4,000) newly issued shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them up in full by a contribution in cash in the amount of four thousand United States Dollars (USD 4,000).

The amount of four thousand United States Dollars (USD 4,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles, pertaining to the capital of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Donald SPV E S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.765 (la Société). La Société a été constituée le 20 octobre 2011 suivant un acte du notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3219, page 154500, daté du 30 décembre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution du notaire instrumentant.

A comparu:

Vision Capital Partners VII LP, une société en commandite à responsabilité limitée (limited liability partnership) constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, BGU - GY1 3QL St Peter Port, Guernesey, immatriculée à Guernesey sous le numéro 975 (l'Associé Unique),

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains au taux de change applicable à la date du présent acte et modification de la valeur nominale par part sociale d'un euro (EUR 1) à un Dollar Américain (USD 1), de sorte que le capital social de la Société s'élève désormais à seize mille Dollars Américains (USD 16.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, et tout excédent résultant de la conversion sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) afin de le porter de son montant actuel de seize mille Dollars Américains (USD 16.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune;

4. Souscription et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 3. ci-dessus;

5. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts), relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."; et

6. Divers.

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir et convertit par le présent acte la devise du capital social de la Société de l'Euro en Dollars Américains au taux de change de la Banque Centrale Européenne applicable à la date du présent acte, soit un virgule trois zéro deux quatre Dollars Américains (USD 1,3024) pour un euro (EUR 1), et modifie la valeur nominale par part sociale d'un euro (EUR 1) à un Dollar Américain (USD 1), de sorte que le capital social de la Société s'élève désormais à seize mille Dollars Américains (USD 16.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune. L'Associé Unique décide ensuite d'affecter l'excédent résultant de la conversion, soit deux cent quatre-vingts Dollars Américains (USD 280) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par le présent acte le capital social de la Société d'un montant de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) afin de le porter de son montant actuel de seize mille Dollars Américains (USD 16.000), représenté par seize mille (16.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), par l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement émises, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000).

Le montant de quatre mille Dollars Américains (USD 4.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, relatif au capital de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, La séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19308. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057596/181.

(120080835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.079.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2011 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057817/11.

(120081192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Starlight Global Holdings (Lux) GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 168.783.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a “société à responsabilité limitée” which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is “Starlight Global Holdings (Lux) GBP S.à r.l.”

Art. 3. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 13,000 (thirteen thousand British Pounds), represented by 500 (five hundred) shares of GBP 26 (twenty-six British Pounds) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in place the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company, as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever the majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown to the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand British Pounds) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration,

a. Mr Jerome Silvey, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA.

b. Mr Thierry Drinka, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L2668 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg

A Comparu

Starwood Capital Operations, LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination sociale de la société sera «Starlight Global Holdings (Lux) GBP S.à r.l.».

Art. 3. L' objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de GBP 26 (vingt-six Livres Sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décision des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout associé peut agir lors d'une assemblée générale par désignation écrite ou par fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen approprié de télécommunication/électronique d'une autre personne, qui constitue son mandataire, et qui n'a pas besoin d'être un associé.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou téléphone.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelque soit la portion du capital représenté.

Toutefois, si les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au prorata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes

- (i) Sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance,
- (ii) Il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire,
- (iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale,
- (iv) Une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. M Jerome Silvey, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA.

b. M Thierry Drinka, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle 6 rue Julien Vesque, L2668 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mai 2012. LAC/2012/20745. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057307/395.

(120080310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

New Ross, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.793.

EXTRAIT

En date du 16 avril 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Sonja van der Chijs, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057812/15.

(120080797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Payment Technologies Financiere, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.371.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement 15 mai 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Le mandat d'administrateur de Monsieur Guy HORNICK n'est pas renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012058970/22.

(120083342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Orionis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.250.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 11 avril 2012

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 11 avril 2012

L'Assemblée Générale prend acte et accepte de reconduire le mandat de Monsieur Daniel Van Hove, administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2012057827/11.

(120081229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.335.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 30 avril 2012

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2013, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vangelis SOFOS (Président), Spyridon KAPSOKAVADIS et Robert DENORMANDIE:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2013, Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057813/15.

(120081471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Macquarie Fund Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.751.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Macquarie Fund Solutions qui s'est tenue en date du 29 février 2012 a décidé de:

- ratifier la cooptation de Mr. MORRISON Alistair nommé administrateur en date du 8 août 2011 en remplacement de GRAF Philipp, administrateur démissionnaire.

- renouveler les mandats d'administrateurs de:

* Mr. MORRISON Alistair (Chairman), Macquarie Funds Group, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom;

* Mr. ELVINGER Jacques, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

* Mrs. VILLALOBOS Rosa, Macquarie Capital S.A., 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg; et

* Mrs. WOOD Alison, Macquarie Group Ltd, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom.

et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- nommer comme Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour MACQUARIE FUND SOLUTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012061480/25.

(120086636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Niger Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057815/9.

(120080823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Novellini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 54.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 mai 2012

Les démissions de Madame Anna PARENTI et de Monsieur Gianfranco NOVELLINI de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat sont acceptées.

Monsieur DIEDERICH Georges, administrateur de sociétés, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
NOVELLINI FINANCE S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012057818/18.

(120081320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

NTLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.931.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057819/9.

(120080555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Peter Pin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.542.

EXTRAIT

En date du 18 mai 2012, l'associé unique de la Société, Bright Investments S.A., une société anonyme avec siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch a adopté les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de révoquer, avec effet immédiat, M. Marc-Antoine Bosquillon de Frescheville, en tant que gérant de la Société.

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, M. Séverin Laface, né le 22 décembre 1965 à Longwy (France), commerçant, résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012057861/18.

(120081111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057822/9.

(120081246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Optident S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 17, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 83.912.

Korrektur zur Hinterlegung vom 28/03/2012 - L120050257

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057823/10.

(120080947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Optique Schanen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 33, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 165.481.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2012 que Madame SCHACKMANN Birgit Maria, épouse WEINGÄRTNER née à D-Irrel, le 17.03.1956, demeurant à D-54344 KENN, 3 Auf der Kenner Ley est nommée gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WASSERBILLIG, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012057824/13.

(120081140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

S.C.I. Georges-Theisen, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix.

R.C.S. Luxembourg E 1.582.

EXTRAIT

Suivant acte de cession de part sociale reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 mai 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mai 2012, Relation: LAC/2012/21091, l'article 5, alinéa C des statuts de la société civile immobilière dénommée "S.C.I. GEORGES-THEISEN" ayant son siège social à L1817 Luxembourg, 52, rue d'Ivoix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 1582 est modifié comme suit:

"C) Capital:

Le capital social de la société est fixé à 236.750,- (deux cent trente-six mille sept cent cinquante euros) et est divisé en neuf cent quarante-sept (947) parts sociales de deux cent cinquante (250.-) euros attribuées à:

Monsieur Jean GEORGES	946 parts sociales
Madame Josette MAYER	1 part sociale
Total:	947 parts sociales"

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 mai 2012.

Pour extrait conforme

Me Tom METZLER

Référence de publication: 2012059028/22.

(120082742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Oramak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.560.

—
Monsieur Pierre Metzler, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a transféré, en date du 15 mai 2012, 12.500 parts sociales de la Société à SPL Logistics LLC, une société enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Delaware (Etats-Unis) sous le numéro 5150286, ayant le siège principal de ses activités au 360, North Crescent Drive, 90210 Beverly Hills, California (Etats-Unis).

A la suite de la cession décrite ci-dessus, SPL Logistics LLC, une société enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Delaware (Etats-Unis) sous le numéro 5150286, ayant le siège principal de ses activités au 360, North Crescent Drive, 90210 Beverly Hills, California (Etats-Unis), détient la totalité des 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057826/17.

(120081397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Orionis Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.250.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 11 avril 2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012057828/12.

(120081230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Nexia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.358.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 mars 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur B, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur B, avec effet immédiat.

3. Nomination d'Anita Lyse, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

4. Nomination de Stéphane Gatto, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

5. Acceptation de la démission de Fiduciaire Gallo et Associés, avec siège social au 53, Route d'Arlon, L-8211 Mamer, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

6. Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012061507/25.

(120086371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

OT Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 162.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2012.
Référence de publication: 2012057831/10.
(120081259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Over Head S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue de Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 148.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OVERHEAD SA
Signature

Référence de publication: 2012057832/11.
(120080704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Patron GP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.291.

En date du 15 juillet 2011, l'associé unique Keith M. Breslauer, résident au 8A, Elm Tree Road, Kent House, NW8 9JX Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à Finsbury Trust Company Limited, avec siège social au Suites 7A and 7B, 50 Town Range, Gibraltar, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.
Référence de publication: 2012057836/13.
(120081324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Redpier Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.001,00.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.893.

In the year two thousand and twelve, on the third of May.
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Redpier Holdings S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 19 September 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2879 of November 24, 2011 (the "Company").

There appeared

Redpier LP, a limited partnership company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office in 50, Lothian Road, Festival Square, EH3 9WJ Edinburgh, United Kingdom, registered at the companies register of the United Kingdom under the number SL9335 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on May 2, 2012.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I.- The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company,

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) so as to raise it from its present amount of EUR 18,000 (eighteen thousand euro) to EUR 18,001.-(eighteen thousand and one euro) by the issue of 1 (one) new share having a par value of EUR 1 (one euro) each, to be subscribed by the Sole Shareholder against a contribution in cash in the amount of EUR 2,550,631.-(two million five hundred and fifty thousand six hundred and thirty-one euro) (the "Cash Contribution"), the balance between the value of the Cash Contribution and the aggregate nominal value of the new shares issued, amounting to EUR 2,550,630.-(two million five hundred and fifty thousand six hundred and thirty euro) being allocated to the share premium account of the Company;

2.- Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a cash contribution,

3.- Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

III.- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the share capital by an amount of EUR 1 (one euro) so as to raise it from its present amount of EUR 18,000.(eighteen thousand euro) to EUR 18,001.-(eighteen thousand and one euro) by the issue of 1 (one) new share having a par value of EUR 1 (one euro) each, to be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder against a contribution in cash, for a total amount of EUR 2,550,631.-(two million five hundred and fifty thousand six hundred and thirty-one euro), the balance between the value of the Cash Contribution and the aggregate nominal value of the new shares issued, amounting to EUR 2,550,630.-(two million five hundred and fifty thousand six hundred and thirty euro) being allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

It is decided to admit the subscription of 1 (one) new share to be held in full ownership by the Sole Shareholder.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, prenamed, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

Who declared to subscribe to 1 (one) new share of the Company, with a nominal value of EUR 1.-(one euro) each and to have it fully paid up together with a share premium of EUR 2,550,630.-(two million five hundred and fifty thousand six hundred and thirty euro) by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 2,550,631.-(two million five hundred and fifty thousand six hundred and thirty-one euro) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decided to amend Article 5 of the articles of association to read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is EUR 18,001.-(eighteen thousand and one euro) divided into 18,001 (eighteen thousand and one) shares with a nominal value of € 1.-(one Euro) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société "Redpier Holdings S.à r.l.", Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 19 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2879 du 24 novembre 2011 (la "Société").

A comparu

Redpier LP, ayant son siège social au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni, immatriculée au registre des sociétés du Royaume Uni sous le numéro SL9335 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société,

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1 (un euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 18.000,-(dix-huit mille euros) à EUR 18.001,-(dix-huit mille et un euros) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, souscrite par l'Associé Unique en échange d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 2.550.631,-(deux millions cinq cent cinquante mille six cent trente et une euros) (l'"Apport en Numéraire"), le solde entre la valeur de l'Apport en Numéraire et la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises, d'un montant de EUR 2.550.630,-(deux millions cinq cent cinquante mille six cent trente euros) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société;

2.- Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par apport en numéraire,

3.- Modification subséquente de l'Article 5 des statuts,

III.- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1,-(un euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 18.000,-(dix-huit mille euros) à un montant de EUR 18.001,-(dix-huit mille et un euros) par l'émission de 1 (une) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, souscrites intégralement et libérées par l'Associé Unique en échange d'un apport en numéraire, s'élevant au total EUR 2.550.631,-(deux millions cinq cent cinquante mille six cent trente et une euros), le solde entre la valeur de l'Apport en Numéraire et la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises en échange, d'un montant de EUR 2.550.630,-(deux millions cinq cent cinquante mille six cent trente euros) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription de 1 (une) part sociale nouvelle détenue en pleine propriété par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription – Libération

Ensuite, l'Associé Unique pré désigné, représenté en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire a 1 (une) nouvelle part sociale émise par la Société, avec une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, ainsi que le paiement d'une prime d'émission de EUR 2.550.630,(deux millions cinq cents cinquante mille six cents trente euro), le tout intégralement libéré en espèces, de manière à ce que le montant de EUR 2.550.631,-(deux millions cinq cent cinquante mille six cent trente et un euros) soit à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 18.001,-(dix-huit mille et un euros) représenté par 18.001 (dix-huit mille et une) parts sociales ayant une valeur nominale d' €1,-(un Euro) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparanter, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2012. LAC/2012/21071. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012059007/160.

(120082953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

**Pringles S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kellogg Lux II S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.832.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of May.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kellogg Europe Company Limited, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 22 Canon's Court, Victoria Street, BER-Hamilton, Bermuda, registered with the Bermuda Trade Register under number 35984 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Ms Aurélie Guérin, maître en droit, with professional address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Kellogg Lux II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered

office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.832 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 29 October 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 35 on 13 January 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 8 February 2012 published in the Mémorial number 937 on 14 February 2012.

II.- That the 501 (five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Change of name of the Company to Pringles S.à r.l.;
3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder further resolves that all the relevant documentation has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Kellogg Lux II S.à r.l." to "Pringles S.à r.l."

Third resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association so that it reads as follows:

" **Art. 1.** "A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Pringles S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Kellogg Europe Company Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social sis au 22 Canon's Court, Victoria Street, BER-Hamilton, Bermudes, ,enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35984 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Melle Aurélie Guérin, maître en droit, résidant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'associé unique de Kellogg Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.832 (la «Société»), constituée par acte dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, le 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 35 du 13 janvier 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Henri Hellinckx, précité, le 8 février 2012, publié au Mémorial numéro 937 le 14 février 2012.

II- Que les 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été dûment informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Changement de la dénomination sociale de la Société en Pringles S.à r.l.;
3. Modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société «Kellogg Lux II S.à r.l.» en «Pringles S.à r.l.»

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Pringles S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour devant l'assemblée, la même a été clôturée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Guérin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: EAC/2012/6190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012057729/120.

(120081243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**RC Immo S.A., Société Anonyme,
(anc. Bovos International S.A.).**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 155.468.

L'an deux mille douze, le onze mai.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOVOS INTERNATIONAL S.A." (numéro d'identité 2010 22 20 286), avec siège social à L-8360 Goetzingen, 3-B, rue des Champs, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 155.468, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2276 du 25 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination sociale en "RC IMMO S.A."
- 2) Transfert du siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.
- 3) Modification subséquente des statuts.
- 4) Modification du 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature individuelle de chaque administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

- 5) Administrateurs - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "RC IMMO S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier:

- a) l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "RC IMMO S.A."

- b) le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. al 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Capellen."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. al 1^{er}** . La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature individuelle de chaque

administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Luc BOGAERT comme administrateur et de la société "ALPHA EXPERT S.A." comme commissaire aux comptes de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle:

a) Madame Andrée MOLITOR, administrateur de sociétés, née à Athus (Belgique) le 11 juin 1951, demeurant professionnellement à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

b) Monsieur Koenraad VAN DER BORGHT, administrateur de sociétés, né à Roeselare (Belgique) le 14 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société anonyme "ANPHIKO S.A.", avec siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.044.

Son mandat viendra à expiration à l'issue l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 mai 2012. Relation: CAP/2012/1832. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012061729/85.

(120086837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.913.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Paunsdorf Centre Luxco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.927 (the Company). The Company has been incorporated on August 1, 2005 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 5, 2005, number 1325. The articles of association of the Company have been amended for the last time on January 17, 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. Paunsdorf/Zwickau Arcaden, S.à r.l., a Luxembourg Société à Responsabilité Limitée having its registered office at 25A, boulevard Royal, L2449 Luxembourg and registered in the Registre de Commerce et des Sociétés under No. B 109143 (PZA),

here represented by Christophe Schockmel, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. mfi Deutschland GmbH, a German limited liability company having its registered office in Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, registered in the commercial register of the Local Court of Essen under HRB No. 16574 (the mfi Investor and together with PZA, the Shareholders),

here represented by Christophe Schockmel, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the Company share capital by an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) in order to bring it from its present amount of forty-seven million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 47,913,000.-), represented by one million nine hundred sixteen thousand five hundred twenty (1,916,520) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, to forty-eight million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 48,913,000.-) by the creation and issuance of forty thousand (40,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the share capital of the Company;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. here above;

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 2. here above;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Miscellaneous.

II. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the Company' share capital by an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) in order to bring it from its present amount of forty-seven million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 47,913,000.-), represented by one million nine hundred sixteen thousand five hundred twenty (1,916,520) shares with a par value of twentyfive euros (EUR 25) each, to forty-eight million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 48,913,000.-) by the creation and issuance of forty thousand (40,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the share capital of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to issue forty thousand (40,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, in the share capital of the Company, having the same rights and obligations as the one million nine hundred sixty thousand five hundred twenty (1,916,520) existing shares.

Subscription and Payment

1. Thereupon, PZA, represented as stated above, declares that it subscribes for twenty thousand (20,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company; and

2. Thereupon, mfi Investor, represented as stated above, declares that it subscribes for twenty thousand (20,000) new shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) is as from the date of the meeting at the disposal of the company, proof of which being duly given to the undersigned notary who expressly acknowledged it.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is set at forty-eight million nine hundred thirteen thousand euros (EUR 48,913,000) represented by one million nine hundred fifty-six thousand five hundred twenty (1,956,520) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder’s register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingtième jour du mois d’avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue l’assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de Paunsdorf Centre Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.927 (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} août 2005 suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1325 du 5 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 janvier 2012, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Paunsdorf/Zwickau Arcaden, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.143 (PZA),

ici représentée par Christophe Schockmel., juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé; et

2. mfi Deutschland GmbH, une société de droit allemand, dont le siège social est à Bamlerstraße 1, D-45141 Essen, immatriculée au registre de commerce de the Local Court of Essen sous le numéro HRB No. 16574 (the mfi Investor et ensemble avec PZA, les Associés),

ici représentée par Christophe Schockmel, prénommé, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d’acter que:

I.- L’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant d’un million d’euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept millions neuf cent treize mille euros (EUR 47.913.000,-) représenté par un million neuf cent seize mille cinq cent vingt (1.916.520) parts sociales, d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 48.913.000,-) par la création et l’émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société;

3. Souscription et libération de l’augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l’article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l’augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d’y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l’inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

II. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux convocations préalables, les associés de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-sept millions neuf cent treize mille euros (EUR 47.913.000,-) représenté par un million neuf cent seize mille cinq cent vingt (1.916.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quarante-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 48.913.000,-) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident d'émettre quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dans le capital social de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les un million neuf cent seize mille cinq cent vingt (1.916.520) parts sociales existantes.

Souscription et Libération

1. Ces faits exposés, PZA, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société; et

2. Ces faits exposés, mfi Investor, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les a intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

En conséquence, le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est à la date de l'assemblée à la disposition de la Société, la preuve ayant été valablement donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit millions neuf cent treize mille euros (EUR 48.913.000,-) représenté par un million neuf cent cinquante-six mille cinq cent vingt (1,956.520) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des part sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ EUR 2.500..

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ces dernières ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. SCHOCKMEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2012. Relation: LAC/2012/19477. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057837/176.

(120081383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Over Head S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue de Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 148.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OVERHEAD SA
Signature

Référence de publication: 2012057833/11.

(120080705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pama Solidum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 110.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012057834/11.

(120081023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Jugend va Cliärref, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9712 Clervaux, 8, Montée de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg F 9.151.

STATUTS

I) Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination Jugend va Cliärref

Art. 2. Son siège est fixé au 8, Montée de l'Eglise, L-9712 Clervaux.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II) Objet de l'association

Art. 4. L'association a pour objet toute activité de nature à promouvoir le développement et l'organisation des loisirs ainsi que toute activité se rattachant directement ou indirectement à l'objet fixé ci-avant. Elle a pour but de rassembler la jeunesse de Clervaux, Eselborn, et Reuler, de représenter ses intérêts et de s'engager pour elle.

L'activité de l'association se manifestera surtout par:

- des réunions
- des manifestations culturelles
- la maintenance de vieilles coutumes et traditions
- la participation aux organisations d'associations connexes
- l'organisation de distractions récréatives
- etc...

III) Les membres

Art. 5. Toute personne physique ayant atteint l'âge de seize ans et domiciliée ou résidant dans les localités nommées ci-dessus peut devenir membre de l'association.

Les membres potentiels seront contactés par le conseil d'administration ou peuvent poser leur candidature au conseil d'administration.

Toute personne domiciliée à une autre localité, désirant devenir membre, doit présenter sa demande au conseil d'administration.

L'admission sera décidée par la prochaine assemblée générale à la majorité simple des membres présents.

Art. 6. La cotisation annuelle maximale s'élève à 30 EUR. La cotisation annuelle sera fixée sur proposition du comité lors de l'assemblée générale annuelle.

Art. 7. La qualité de membre actif se perd:

- par démission volontaire adressée au conseil d'administration.
- si la cotisation annuelle n'est pas payée avant la date fixée lors de l'assemblée générale.
- par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris, en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.
- en cas de mariage du membre

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations fournies.

IV) Assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale dont les attributions résultent de l'article 4 de la loi du 21 avril 1928, se réunit au moins une fois par an. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Les membres ne peuvent pas se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ou une tierce personne non membre de l'association. Chaque membre de l'association dispose d'une seule voix. Les résolutions sont prises à la majorité simple des membres présents, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi, et sont portées à la connaissance des membres par lettres circulaire.

Art. 10. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration si un cinquième des membres fait la demande.

Art. 11. L'ordre du jour doit être porté à la connaissance des membres par écrit au moins huit jours avant cette assemblée générale.

V) Le Conseil d'administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et neuf au plus.

Les membres du conseil d'administration doivent être membres de l'association depuis un an au minimum et sont élus pour la durée d'un an par l'assemblée générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. Le trésorier et le président auront le pouvoir de signature sur les comptes bancaires de l'association.

Art. 14. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de trois administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, la voix du président fait décision.

Le droit de signature revient d'office au président et au vice-président. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, un pouvoir de signature à un ou plusieurs mandataires de son choix pour des affaires déterminées.

Art. 16. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre de chaque année. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs de comptes majeurs qui sont membres de l'association.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année.

Art. 18. Toutes les recettes dépassant les dépenses sont maintenues aux comptes bancaires de l'association qui recueillent tous les fonds de l'association provenant de manifestations, subventions et autres recettes. Ces fonds peuvent uniquement être affectés aux dépenses de gestion et d'acquisition de l'association ainsi qu'à des interventions financières dans l'intérêt des objectifs de l'association.

Le conseil d'administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de l'exercice écoulé.

Art. 19. Le conseil d'administration se compose de:

Président

Lutgen Susi
15, rue Bongert
L-9714 Clervaux

Vice-Président

Baulesch Angie

1, Burewee
L-9748 Eselborn
Secrétaire
Wenner Gilles
20a, rte. de Marnach
L-9709 Clervaux

Trésorier
Godfroid Christian
22, rue Bongert
L-9714 Clervaux

Membres
Bürgen Annick
16, rue Ley
L-9713 Clervaux
Pauly Ben
16, Klatzewee
L-9714 Clervaux
Pletgen Stéphane
10, rue Kleck
L-9748 Eselborn

VI) Divers

Art. 20. Les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 (articles 8 et 9).

Art. 21. La dissolution de l'association est réglée par les articles 19 à 25 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation à une association à but identique ou similaire ou à une organisation de bienfaisance.

Art. 22. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Référence de publication: 2012057724/111.

(120080777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Peehold S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Peehold S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012057838/11.

(120081015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Peehold S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Peehold S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012057839/11.

(120081016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

RDL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 352.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.306.

EXTRAIT

En date du 18 mai 2012, l'associé unique de la Société, Bright Investments S.A., une société anonyme avec siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch a adopté les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de révoquer, avec effet immédiat, M. Marc-Antoine Bosquillon de Frescheville, en tant que gérant de la Société.

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, M. Séverin Laface, né le 22 décembre 1965 à Longwy (France), commerçant, résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012057882/18.

(120081112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Lux Ecoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.499.

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX ECOINVEST S.A., ayant son siège social à L3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.499 (NIN 2007 2222 742),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2015 du 18 septembre 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dan EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Paul FRANK et de Monsieur Dan EPPS de leur poste d'administrateurs de la société avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

2.- Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et tant en nom propre que pour compte de tiers:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

- la proposition et l'exécution de services de conseil en matière de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- toutes opérations quelconques et relatives d'une part à l'étude, la conception, le développement, la fabrication, l'installation, l'entretien, la location/hosting de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- la gestion, l'exploitation et la commercialisation de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- l'achat, la vente ainsi que l'installation de matériel électrique et électronique;

- la réception et le traitement d'informations électroniques/techniques, la téléassistance et télésupport.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

3.- Refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.

4.- Nomination de l'administrateur Monsieur Max GALOWICH en tant qu'administrateur unique de la société.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jean-Paul FRANK et de Monsieur Dan EPPS de leur poste d'administrateurs de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et tant en nom propre que pour compte de tiers:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

- la proposition et l'exécution de services de conseil en matière de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- toutes opérations quelconques et relatives d'une part à l'étude, la conception, le développement, la fabrication, l'installation, l'entretien, la location/hosting de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- la gestion, l'exploitation et la commercialisation de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- l'achat, la vente ainsi que l'installation de matériel électrique et électronique;

- la réception et le traitement d'informations électroniques/techniques, la téléassistance et télésupport.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique, et qui seront de la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUX ECOINVEST S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Leudelange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et tant en nom propre que pour compte de tiers:

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

- la proposition et l'exécution de services de conseil en matière de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- toutes opérations quelconques et relatives d'une part à l'étude, la conception, le développement, la fabrication, l'installation, l'entretien, la location/hosting de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- la gestion, l'exploitation et la commercialisation de systèmes informatiques, électroniques et de télécommunications;

- l'achat, la vente ainsi que l'installation de matériel électrique et électronique;

- la réception et le traitement d'informations électroniques/techniques, la téléassistance et télésupport.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer l'administrateur Monsieur Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en tant qu'administrateur unique de la société, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2017,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 mai 2012. Relation: ECH/2012/752. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057765/235.

(120080581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Porto Conte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.083.

— EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration prise en date du 7 mai 2012 que le siège social de la Société actuellement situé au 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg est transféré à l'adresse suivante:

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Il est également pris acte du changement d'adresse de la société IMMOGROUP S.A., administrateur + Président du Conseil d'administration de la Société au

8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 8 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057842/15.

(120080816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

GS van Gogh Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 163.024.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société, tenue en date du 21 mai 2012, a décidé d'accepter:

- La démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 21 mai 2012;

- La nomination avec effet au 21 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France) le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 21 mai 2012, composé comme suit:

- Maxime NINO, Gérant

- Dominique LE GAL, Gérant

- Harold HOPE, Gérant

- Gabriel MOLLERBERG, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2012059157/22.

(120082176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Powercom Yuraku S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012057843/11.

(120080970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Private Business Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 161.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057844/10.

(120080682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

**Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.502.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue le 8 mai 2012 a décidé de renouveler le mandat d'Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé du Fonds. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057845/14.

(120081072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

RBS European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.185.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 16 Mai 2012 de la société RBS European Investments S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Réviseur d'entreprises agréé suivant à partir du 16 Mai 2012:

Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach Luxembourg.

- Election du nouveau Commissaire aux Comptes suivant à partir du 16 Mai 2012 pour une durée indéterminée:

EQ Audit S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS European Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012057880/19.

(120080605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Pictet Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.485.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 17 avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de

Mme Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg

M. Pascal Chauvaux, 3 Boulevard Royal, 2449 Luxembourg

M. Francesco Ilardi, 60 route des Acacias – 1211 Genève

M. Nicolas Campiche, 60 route des Acacias – 1211 Genève

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte Audit à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Référence de publication: 2012057862/17.

(120081461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000.035,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 163.853.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.853, having a unit capital of one million thirty-five United States Dollars (USD 1,000.035) (the Partnership). The Partnership was incorporated on September 28, 2011 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2862 on November 23, 2011. The agreement governing the Partnership (the Agreement) have been amended for the last

time on November 18, 2011 pursuant to a deed of the same notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared the following parties:

1) PepsiCo Group, a cooperative company (société coopérative) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.793, being the general partner (associé commandité) of the Partnership (the General Partner),

represented by Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) PepsiCo Middle East Investments B.V., a private limited liability company under the laws of the Netherlands ('besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid'), having its official seat in Utrecht, the Netherlands, and its office address at 3542 EB Utrecht, the Netherlands, Zonnebaan 35, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 30166396, being a limited partner (associé commanditaire) of the Partnership,

represented by Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3) PepsiCo Group Finance International B.V. a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under Dutch law, having its official seat (statutaire zetel) in Utrecht, the Netherlands, and having its registered office address at 3542 EB Utrecht, the Netherlands, Zonnebaan 35, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 53793269, being a limited partner (associé commanditaire) of the Partnership,

represented by Régis Galiotto, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

(the companies listed under 2) and 3) are hereinafter collectively referred to as the Limited Partners and together with the General Partner hereinafter collectively referred to as the Partners).

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Partners, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I the Partners hold all the units in the unit capital of the Partnership therefore the entire unit capital of the Partnership is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1 Confirmation of the ratio set forth in the definition of "Spread" under clause 1.1 of the Agreement in accordance with clause 19.2.1.b;

2 Miscellaneous.

III these facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after the foregoing has been discussed and approved by the Meeting, the Meeting unanimously resolves to waive the convening notices, the Partners considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance and decides on the following resolution:

Sole resolution

The Meeting notes the terms of clause 19.2.1.b of the Agreement which provides that "If the ratio as set out under "Spread" of Clause 1.1 will exceed the Trigger Level on the one hundred twentieth (120th) day as referred to under "Spread" of Clause 1.1, the general meeting of Partners will, by way of unanimous resolution enacted in front of a notary residing in Luxembourg within twenty-one (21) days after such one hundred twentieth (120th) day, state (at least) that the Trigger Penalty shall be applicable pursuant to and in accordance with Clause 1.1 under "Spread", as a consequence whereof the Spread shall be increased with the Trigger Penalty."

The Meeting also notes the definition of "Spread" as set forth under Clause 1.1 of the Agreement as being:

"a (fixed) percentage of 4.5% (on an annual basis) -for the avoidance of any doubt, any further issuance of Preferred Units, after the first issuance of any Preferred Units, will not have any impact on the level of the Spread -and which Spread will be based on market factors at such time,

provided, however, that if the ratio of:

(A) the sum of any and all debts of the Partnership and all of its subsidiaries vis à vis third parties (excluding any debt or obligations between the Partnership and its subsidiaries and between subsidiaries) plus fifty percent (50%) of the Preferred Units capital account; to

(B) the last fiscal year's EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) of the Partnership, if any, and all of its subsidiaries;

exceeds three (3) (the "Trigger Level") on the one hundred twentieth (120th) day after the issuance of the Preferred Units to which the Spread is applicable as determined by the general meeting of Partners, the Spread shall be adjusted upwards by one five/tenth percent (1.5%) (on an annual basis) ("Trigger Penalty").

The Trigger Penalty shall be applicable and added to the Spread on the next Reset Date of the Preferred Floating Percentage and shall as of such Reset Date form part of the Spread;"

The Meeting acknowledges that:

- the one hundred twentieth (120th) day after the issuance of the Preferred Units was: March 11, 2012;
- calculations have been made by the Company of the Company's ratio of debts to EBITDA on the one hundred twentieth (120th) day after the issuance of the Preferred Units, on the basis of which calculations, the Company's ratio of debts to EBITDA on March 11, 2012 amounts to 1.95 (the Applicable Ratio).

The Meeting acknowledges that on March 11, 2012, the Applicable Ratio, as defined above, has not exceeded the Trigger Level (being three (3)), and consequently the Spread shall not be increased by the Trigger Penalty in accordance with clause 19.2.1.b. of the Agreement and remains unchanged at 4.5% on an annual basis.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.-EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PepsiCo Group Spotswood Holdings S.C.S., une société en commandite simple régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.853, et ayant un capital d'un million trente-cinq dollars américains (USD 1.000.035) (la Société). La Société a été constituée le 28 septembre 2011 suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2862 du 23 novembre 2011. Le contrat qui régit la Société (le Contrat) a été modifié pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 18 novembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties suivantes ont comparu:

1) PepsiCo Group, une société coopérative constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.793, en sa qualité d'associé commandité de la Société (le Commandité),

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) PepsiCo Middle East Investments B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, dont le siège officiel se situe à Utrecht, Pays-Bas et son adresse commerciale à Zonnebaan 35, 3542 EB Utrecht, immatriculée au registre commercial de la Chambre de Commerce sous le numéro 30166396, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société de la Société,

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) PepsiCo Group Finance International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège statutaire (statutaire zetel) se situe à Utrecht, Pays-Bas, et son adresse commerciale à 3542 EB Utrecht, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 53793269, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société,

représentée par Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(les sociétés listées aux points 2) et 3) sont ci-après désignés ensemble comme les Commanditaires et avec le Commandité ci-après désignés collectivement comme les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. les Associés détiennent toutes les parts dans le capital social de la Société, de sorte que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée et qu'en conséquence la Société peut valablement délibérer et décider de l'ensemble des points à l'ordre du jour dont les participants reconnaissent avoir préalablement été informés;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Confirmation du ratio défini dans la définition de «Fourchette» à la clause 1.1 du Contrat conformément à la clause 19.2.1.b;

2. Divers.

III. Ces faits exposés ont été reconnus comme exacts par l'Assemblée qui, après avoir discuté et approuvé ce qui précède, a décidé de renoncer aux formalités de convocation. Les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance et ont décidé de prendre la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée note les termes de la clause 19.2.1.b du Contrat qui prévoit que: «Si le ratio tel qu'indiqué sous «Fourchette» de la Clause 1.1 dépasse le Niveau de Déclenchement au cent vingtième jour (120^{ème}) tel que visé sous «Fourchette» de la Clause 1.1, l'assemblée générale des Associés, par résolution unanime adoptée devant un notaire résidant à Luxembourg dans les vingt-et-un (21) jours suivant ce cent vingtième (120^{ème}) jour, déclarera (au moins) que la Sanction de Déclenchement est applicable conformément à et en conformité avec la Clause 1.1 sous «Fourchette», comme conséquence de quoi la Fourchette doit être augmentée de la Sanction de Déclenchement.»

L'Assemblée note également la définition de «Fourchette» définie à la Clause 1.1 du Contrat comme étant:

«un pourcentage (fixe) de 4,5 % (sur base annuelle) -en tout état de cause, toute émission supplémentaire de Parts Préférentielles, après la première émission de Parts Préférentielles, n'aura aucun impact sur le niveau de la Fourchette laquelle Fourchette sera basée sur des facteurs de marché à ce moment,

à condition, cependant, que si le ratio de:

(A) la somme de toutes dettes de la Société et des filiales de celle-ci vis-à-vis des tiers (à l'exclusion de toutes dettes ou obligations entre la Société et ses filiales et entre les filiales elles-mêmes) plus cinquante pour cent (50%) du compte de réserve du capital des Parts Préférentielles; à

(B) l'EBITDA de la dernière année sociale (Résultat avant intérêts, impôts et amortissements) de la Société, le cas échéant, et de toutes ses filiales;

dépasse trois (3) (le Niveau de Déclenchement) le cent vingtième (120) jour après l'émission des Parts Préférentielles auxquelles la Fourchette est applicable tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés, la Fourchette doit être ajustée à la hausse d'un pour cent et demi (1,5 %) (sur base annuelle) (la Sanction de Déclenchement).

La Sanction de Déclenchement sera applicable et ajoutée à la Fourchette à la prochaine Date de Réinitialisation du Pourcentage Préférentiel Variable et fera partie de la Fourchette à cette Date de Réinitialisation.»

L'Assemblée prend acte que:

- le cent vingtième (120^{ème}) jour suivant l'émission des Parts Préférentielles était le 11 mars 2012;

- la Société a calculé le ratio dettes de la Société / EBITDA le cent vingtième (120^{ème}) jour après l'émission des Parts Préférentielles, et sur base desdits calculs le ratio dettes de la Société / EBITDA s'élève à 1,95 le 11 mars 2012 (le Ratio Applicable).

L'Assemblée prend acte que le 11 mars 2012, le Ratio Applicable, tel que défini ci-dessus, n'a pas dépassé le Niveau de Déclenchement (étant de trois (3)), et par conséquence la Fourchette ne sera pas augmentée de la Sanction de Déclenchement conformément à la clause 19.2.1.b du Contrat et reste inchangée à 4,5% sur base annuelle.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19312. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057840/182.

(120081037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

CDI Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 162.635.

L'an deux mille douze, le seize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CDI Immobilière S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 162635 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2255 du 23 septembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Maud GUILLERD, juriste, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Diminution de la valeur nominale actuelle de dix euros (EUR 10,-) des actions pour les porter à une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et augmentation du nombre d'actions correspondant à cette diminution de trois mille cent (3.100) actions à trente et un mille (31.000) actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 2.524.934,-) pour le porter de son montant actuel de trente et mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à deux millions cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 2.555.934,-) avec émission correspondante de deux millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent trente-quatre (2.524.934) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Souscription et libération par un apport en nature.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action est diminué pour la porter à une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, portant le nombre d'actions de trois mille cents (3.100) actions à trente et un mille (31.000) actions. Les prédites trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de deux millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 2.524.934,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, à deux millions cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 2.555.934,-), avec émission correspondante de deux millions cinq cent vingt-quatre mille neuf cent trente-quatre (2.524.934) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport de:

- cinquante-quatre virgule cent vingt-neuf pourcent (54.129%) des parts sociales de la société de droit italien, Porto Turistico di Jesolo SpA ayant son siège social à Jesolo (VE), Piazza Rosa dei Venti n.1, par la société italienne COFIRCONT - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.P.A., ayant son siège social à 10/A, via Sant'Andrea, I-20121, Milan, Italie d'une part, et

- quatre-vingt-onze virgule trente et un pourcent (91,31%) des parts sociales de la société de droit italien Essegi SpA ayant son siège social à Camposampiero (PD), via Giorgione 3/2, par la société italienne COFIRCONT - COMPAGNIA FIDUCIARIA S.P.A, préqualifiée d'autre part,

ici représentée à chaque fois par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée Milan, le 13 mai 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par les parties comparaissant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 16 mai 2012 par STATERA AUDIT SARL, réviseurs d'entreprises à Strassen, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports autres qu'en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 2.524.934 actions, ayant une valeur nominale d'EUR 1,00 chacune, à émettre en contrepartie."

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 2.555.934,-) divisé en deux millions cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-quatre (2.555.934) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, M. Guillard, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. LAC/2012/23774. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061871/88.

(120087303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Pizzeria El Barbaro S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 151.489.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012057863/13.

(120081231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.
